



COMPTE D'EXPLOITATION

de la prévoyance professionnelle 2023



Chère lectrice, cher lecteur,

Encore une année pleine de défis, d'émotions et de succès. Malheureusement, la guerre en Ukraine dure depuis plus de deux ans et, depuis la fin de l'année dernière, le Proche-Orient est également en guerre. Il faut espérer que les souffrances de millions de personnes cesseront et que les pourparlers de paix porteront leurs fruits. En mars 2023, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures qui a permis le rachat de Credit Suisse par UBS afin de stabiliser le système financier suisse. Un événement historique pour la place bancaire suisse. L'année 2023 a été marquée par une forte inflation et, par conséquent, par une politique monétaire restrictive. Il est réjouissant de constater que les mesures de lutte contre l'inflation ont porté leurs fruits et que l'inflation a reculé. Dans cet environnement volatil, l'évolution des taux d'intérêt retient toute notre attention. Les rendements des emprunts d'État à taux fixe ont fortement chuté au cours de l'année, et le rendement des emprunts d'État suisses à dix ans était de 0,66% fin 2023.

Malgré les événements marquants, Allianz Suisse affiche une évolution stable des affaires collectives pour 2023. Nous proposons à notre clientèle une offre large, flexible et adaptée à ses besoins de différentes solutions de prévoyance. Avec la solution semi-autonome Allianz Pension Invest, lancée à grande échelle en 2023, les entreprises disposées à prendre des risques ont des chances d'obtenir des rendements plus élevés. Comme par le passé, notre assurance complète avec des garanties éprouvées est très appréciée par les entreprises, en particulier dans les périodes troublées actuelles.

Nous sommes fiers d'avoir pu accorder en 2023, en plus d'une participation aux excédents attractive dans le régime subobligatoire, un excédent dans le régime obligatoire. La rémunération globale pour l'ensemble de l'avoie de vieillesse de nos assurés s'est élevée à 1,25% dans l'assurance

complète, ce qui, comme les années précédentes, est nettement supérieur à la moyenne du marché.

Il est de notre responsabilité commune envers les générations futures de veiller à la stabilité de notre système de prévoyance. En acceptant la réforme de l'AVS 21 en 2022, les électeurs ont pris leurs responsabilités pour garantir l'AVS à court terme. Le peuple et les cantons ont récemment approuvé l'initiative populaire pour une 13e rente AVS, plaçant à nouveau l'AVS devant des défis supplémentaires. En ces temps où les taux d'intérêt restent bas, la problématique de la redistribution dans la prévoyance professionnelle obligatoire ne s'est que partiellement atténuée. Toutes institutions de prévoyance confondues, plusieurs milliards de francs ont été redistribués annuellement ces dernières années des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion de réduire cette redistribution lors de la prochaine votation sur la réforme de la LPP et de prendre ainsi soin de la promesse de génération qui a fait ses preuves. La réforme de la LPP ne réduit pas seulement la redistribution, elle améliore aussi la situation des rentes pour les personnes à bas revenus, pour celles travaillant à temps partiel et pour celles qui ont plusieurs emplois.

Nous vous remercions de votre confiance et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration fructueuse.

Monika Behr
Responsable Vie

Compte d'exploitation

de la prévoyance professionnelle 2023

Pour les assurances de prévoyance professionnelle en Suisse, un compte d'exploitation annuel doit être tenu séparément. Celui-ci présente le compte de résultat d'une entreprise dans ce domaine. Toutes les indications se fondent sur le

boucllement statutaire, soumis à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Aperçu du compte de résultat

En millions de CHF

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Produits				
Primes brutes comptabilisées	1'285.4	1'276.0	9.4	1%
Primes d'épargne	1'145.2	1'136.9	8.2	1%
Bonifications de vieillesse	495.6	487.8	7.8	2%
Apports individuels après entrée en fonction, rachat, EPL ou divorce	553.7	553.3	0.4	0%
Avoirs de vieillesse apportés lors de reprises de contrats	93.8	95.0	-1.2	-1%
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants	0.1	-0.0	0.1	-2285%
Apports pour rentes d'invalidité et d'enfant d'invalides	1.4	0.7	0.7	97%
Apports pour polices de libre passage	0.5	0.1	0.4	325%
Primes de risque	90.9	89.8	1.1	1%
Primes de frais	49.3	49.3	-0.0	0%
Produits nets des placements	173.6	159.1	14.4	9%
Produits bruts des placements	202.5	179.5	23.0	13%
Produits directs des placements	247.7	250.2	-2.5	-1%
Liquidités	10.8	7.4	3.4	46%
Obligations	146.5	129.9	16.6	13%
Biens immobiliers	63.7	58.3	5.4	9%
Hypothèques	18.5	19.9	-1.4	-7%
Autres placements	8.1	34.6	-26.5	-77%
Résultats de cessions	37.1	82.7	-45.5	-55%
Solde des plus-values et des amortissements	-2.1	-106.0	103.8	-98%
Résultat monétaire	-78.7	-44.6	-34.2	77%
Charges d'intérêts	-1.5	-2.8	1.4	-48%
Frais de gestion de fortune	-28.9	-20.3	-8.6	42%
Autres produits	0.0	0.0	-0.0	-21%
Résultat de la réassurance	-0.5	-1.4	0.9	-64%
produit total	1'458.4	1'433.7	24.7	2%
Charges				
Prestations d'assurance	1'395.4	1'409.1	-13.7	-1%
Prestations par suite de vieillesse	324.8	308.1	16.7	5%
Prestations de rentes	137.4	133.8	3.6	3%
Taux	42.3%	43.4%		
Prestations en capital	187.4	174.3	13.1	7%
Taux	57.7%	56.6%		
Prestations par suite de décès et d'invalidité	96.1	107.0	-10.9	-10%
Prestations de rentes	62.3	61.4	0.9	1%
Prestations en capital	33.8	45.6	-11.7	-26%
Prestations individuelles en capital (libre passage, EPL, divorce, PLP)	682.4	705.0	-22.6	-3%
Valeurs de rachat lors de la dissolution de contrats	283.6	281.0	2.6	1%
Charges de traitement des prestations	8.4	8.0	0.5	6%

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Variation des provisions techniques	-36.2	-95.4	59.3	-62%
Avoir de vieillesse	-61.5	-94.0	32.5	-35%
Provisions pour futures pertes liées au taux de conversion	1.0	-14.0	15.0	-107%
Réserve mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	39.1	65.1	-25.9	-40%
Réserve mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalides en cours	-38.2	10.9	-49.1	-452%
Réserve mathématique des polices de libre passage	-8.3	-29.0	20.8	-71%
Réserve mathématique autres couvertures	-0.1	-0.0	-0.1	164%
Renforcements des réserves mathématiques des rentes et des polices de libre	4.0	-4.0	8.0	-200%
Provision pour cas d'assurance survenus, mais non encore liquidés (RBNS et IBNR)	-8.0	-11.0	3.0	-28%
Provisions pour fluctuation de valeur et garantie de taux	30.7	-16.8	47.5	-283%
Provisions pour renchérissement	-	-2.0	2.0	-100%
Autres provisions techniques	5.1	-0.5	5.6	-1122%
Attribution au fonds d'excédents	16.5	40.4	-23.9	-59%
Modification des reports de primes	-	-	-	
Frais d'acquisition et d'administration	50.5	48.9	1.6	3%
Autres charges	0.9	1.0	-0.1	-13%
Résultat d'exploitation	31.4	29.8	1.6	5%
Charge totale	1'458.4	1'433.7	24.7	2%

Aperçu du bilan

En millions de CHF

Actifs	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Placements de capitaux	11'424.7	11'384.6	40.1	0%
Liquidités	555.4	671.9	-116.4	-17%
Obligations	7'306.6	7'098.0	208.6	3%
CHF	5'403.2	5'005.2	398.0	8%
ME	1'903.4	2'092.8	-189.4	-9%
Biens immobiliers	1'843.6	1'818.2	25.4	1%
Hypothèques	1'362.8	1'462.3	-99.5	-7%
Actions et participations	-	-	-	
Placements alternatifs	-	-	-	
Parts de fonds de placement	-	-	-	
Revenus nets issus d'instruments financiers dérivés	11.4	3.1	8.3	266%
Autres placements	344.8	331.1	13.7	4%
Engagements issus d'instruments financiers dérivés	60.8	44.3	16.5	37%
Autres actifs	161.2	48.6	112.5	231%
Réassurance passive	0.8	0.8	-	0%
Total actifs	11'647.4	11'478.3	169.1	1%
Passifs	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Provisions techniques	10'369.1	10'405.3	-36.2	0%
Avoir de vieillesse	5'873.6	5'935.1	-61.5	-1%
Part obligatoire	3'356.8	3'388.1	-31.3	-1%
Part subobligatoire	2'516.8	2'547.0	-30.2	-1%
Provisions pour futures pertes liées au taux de conversion des rentes	300.0	299.0	1.0	0%
Part obligatoire	273.0	269.0	4.0	1%
Part subobligatoire	27.0	30.0	-3.0	-10%
Réserve mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	2'277.2	2'238.0	39.1	2%
Part obligatoire	1'430.6	1'386.1	44.5	3%
Part subobligatoire	846.6	851.9	-5.4	-1%
Réserve mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalides en cours	604.3	642.5	-38.2	-6%
Part obligatoire	386.5	410.6	-24.0	-6%
Part subobligatoire	217.8	232.0	-14.2	-6%
Réserve mathématique des polices de libre passage	467.5	475.8	-8.3	-2%
Réserve mathématique autres couvertures	8.8	8.9	-0.1	-1%
Renforcements des réserves mathématiques des rentes et des PLP	471.5	473.5	-2.0	0%
Provision pour cas d'assurance survenus, mais non encore liquidés (RBNS et IBNR)	85.3	93.3	-8.0	-9%
Provisions pour garanties de taux, fluctuations de sinistres et de valeur	175.0	133.2	41.8	31%
Autres provisions techniques	-0.0	-0.0	-	0%
Provisions pour renchérissement	106.0	106.0	0.0	0%
État au début de l'exercice	106.0	108.0	-2.0	-2%
Primes de renchérissement brutes	0.8	0.8	0.0	2%
Charges financières	-0.6	-0.6	-0.0	2%
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-0.6	-4.4	3.8	-87%
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149, al. 1, let. a	-	-	-	
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	-0.8	-	-0.8	
Constitution de provisions supplémentaires pour renchérissement	1.1	2.1	-1.0	-50%
Fonds d'excédents	58.2	73.3	-15.1	-21%
État au début de l'exercice	73.3	52.2	21.1	40%
Distribution aux institutions de prévoyance (répartition des excédents)	-31.7	-19.3	-12.3	64%
Participation aux excédents, exercice en cours (attribution des excédents)	16.5	40.4	-23.9	-59%
Prélèvement pour couvrir le déficit d'exploitation	-	-	-	
Correction de la valorisation	0.0	-	0.0	
Reports de primes	-	-	-	
Parts d'excédents créditées	-	-	-	
Autres passifs	1'220.1	999.7	220.4	22%
Total passifs	11'647.4	11'478.3	169.1	1%

Le portefeuille des placements Allianz Suisse Vie collective en détail

Dans l'assurance complète, les entreprises affiliées et leurs assurés n'assument pas eux-mêmes les risques de placement. Allianz Suisse axe sa politique de placement des fonds de prévoyance sur la réalisation d'un rendement attractif à long terme tout en évitant de prendre des risques inutiles afin de pouvoir en tout temps honorer ses engagements.

L'année écoulée a elle aussi été très difficile. Pour lutter contre l'inflation élevée, les banques centrales des États-Unis, d'Europe et de Suisse ont relevé les taux directeurs. Les hausses de taux d'intérêt ont entraîné une baisse de l'inflation, en particulier ces derniers mois, mais ont un impact grandissant sur la conjoncture. La croissance économique mondiale modérée a encore perdu de son élan à la fin de l'année, ce qui s'est répercuté sur la Suisse. Sur les marchés financiers, cette évolution a encouragé les prévisions d'une baisse des taux d'intérêt à court terme.

Les rendements des obligations d'État à taux fixe à long terme ont par la suite diminué. Fin 2023, le rendement des obligations d'État suisses à dix ans s'établissait à 0,66%. Le Swiss Performance Index, qui reflète les entreprises cotées en bourse en Suisse, a augmenté de 6,1% au cours de l'année,

une belle évolution après la performance très négative de l'année précédente.

Dans cet environnement de marché des capitaux très volatil tout au long de l'année, Allianz Suisse a dégagé un rendement net des valeurs comptables de 1,52% après déduction des frais.

La durabilité est ancrée comme partie intégrante du processus d'investissement chez Allianz Suisse. Les aspects ESG (Environmental, Social, Governance) sont pris en compte dans la gestion des avoirs de vieillesse. De ce fait Allianz Suisse combine création de valeur économique à long terme avec engagement écologique, responsabilité sociale et bonne gouvernance d'entreprise. En tant que membre de l'Alliance Net-Zero Asset Owner (NZA OA), lancée par l'ONU, Allianz Suisse s'engage à convertir son portefeuille de placements pour atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2025. En 2023, Allianz Suisse a poursuivi sa stratégie Diversity & Inclusion de façon cohérente.

Allocation d'actifs

Placements de capitaux	2023	2022
Liquidités	4.9%	5.9%
Obligations	64.0%	62.3%
CHF	47.3%	44.0%
ME	16.7%	18.4%
Biens immobiliers	16.1%	16.0%
Hypothèques	11.9%	12.8%
Actions et participations	0.0%	0.0%
Placements alternatifs	0.0%	0.0%
Parts de fonds de placement	0.0%	0.0%
Revenus nets issus d'instruments financiers dérivés	0.1%	0.0%
Autres placements	3.0%	2.9%

Fonds d'excédents

En millions de CHF

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
État au début de l'exercice	73.3	52.2	21.1	40%
Distribution aux institutions de prévoyance (répartition des excédents)	-31.7	-19.3	-12.3	64%
Participation aux excédents, exercice en cours (attribution des excédents)	16.5	40.4	-23.9	-59%
Prélèvement pour couvrir le déficit d'exploitation	-	-	-	
Correction de la valorisation	0.0	-	0.0	
État à la fin de l'exercice	58.2	73.3	-15.1	-21%
Soumis à la quote-part minimale	58.0	72.7	-14.7	-20%
Non soumis à la quote-part minimale	0.2	0.7	-0.5	-74%

Le fonds d'excédents sert à financer les participations futures aux excédents. Les montants crédités au fonds d'excédents reviennent aux assurés. Le montant du prélèvement annuel sur ce fonds est limité par la loi. Les excédents doivent être redistribués aux assurés au plus tard

dans un délai de cinq ans. La distribution maximale est limitée à deux tiers du fonds d'excédents par an. En général, les parts d'excédents sont portées au crédit de l'avoir de vieillesse. La bonification individuelle est indiquée dans le certificat de prévoyance de l'assuré.

Provisions pour renchérissement

En millions de CHF

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
État au début de l'exercice	106.0	108.0	-2.0	-2%
Primes de renchérissement brutes	0.8	0.8	0.0	2%
Charges financières	-0.6	-0.6	-0.0	2%
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-0.6	-4.4	3.8	-87%
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149, al. 1, let. a	-	-	-	
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	-0.8	-	-0.8	
Constitution de provisions supplémentaires pour renchérissement	1.1	2.1	-1.0	-50%
État à la fin de l'exercice	106.0	106.0	0.0	0%

Provisions techniques

En millions de CHF, en valeur brute

	2023	2022	Δ Écart	Δ %	2023	2022
Provisions techniques	10'369.1	10'405.3	-36.2	0%	100.0%	100.0%
Avoir de vieillesse	5'873.6	5'935.1	-61.5	-1%	56.6%	57.0%
Part obligatoire	3'356.8	3'388.1	-31.3	-1%	32.4%	32.6%
Part surobligatoire	2'516.8	2'547.0	-30.2	-1%	24.3%	24.5%
Provisions pour futures pertes liées au taux de conversion des rentes	300.0	299.0	1.0	0%	2.9%	2.9%
Part obligatoire	273.0	269.0	4.0	1%	2.6	2.6
Part surobligatoire	27.0	30.0	-3.0	-10%	0.3%	0.3%
Réserve mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en	2'277.2	2'238.0	39.1	2%	22.0%	21.5%
Part obligatoire	1'430.6	1'386.1	44.5	3%	13.8%	13.3%
Part surobligatoire	846.6	851.9	-5.4	-1%	8.2%	8.2%
Réserve mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalides	604.3	642.5	-38.2	-6%	5.8%	6.2%
Part obligatoire	386.5	410.6	-24.0	-6%	3.7%	3.9%
Part surobligatoire	217.8	232.0	-14.2	-6%	2.1%	2.2%
Réserve mathématique des polices de libre passage	467.5	475.8	-8.3	-2%	4.5%	4.6%
Réserve mathématique autres couvertures	8.8	8.9	-0.1	-1%	0.1%	0.1%
Renforcements des réserves mathématiques des rentes et des PLP	471.5	473.5	-2.0	0%	4.5%	4.6%
Provision pour cas d'assurance survenus, mais non encore liquidés (RBNS et IBNR)	85.3	93.3	-8.0	-9%	0.8%	0.9%
Provisions pour garanties de taux, fluctuations de sinistres et de valeur	175.0	133.2	41.8	31%	1.7%	1.3%
Autres provisions techniques	-0.0	-0.0	-	0%	0.0%	0.0%
Provisions pour renchérissement	106.0	106.0	0.0	0%	1.0%	1.0%

Preuve du respect de la quote-part minimale

La quote-part minimale (Legal Quote) garantit à l'assuré une participation adéquate au produit de la société d'assurances. Selon les dispositions légales, au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des preneurs

d'assurance, sous forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves ou d'attributions au fonds d'excédents.

Soumis à la quote-part minimale

En millions de CHF

	Total				Soumis à la quote-part			
	2023	2022	Δ	Δ %	2023	2022	Δ	Δ %
Somme des composantes du produit	313.8	298.2	15.6	5%	313.6	298.1	15.6	5%
Processus d'épargne (produit des placements)	173.6	159.1	14.4	9%	173.4	159.0	14.4	9%
Processus de risque (primes de risque)	90.9	89.8	1.1	1%	90.9	89.8	1.1	1%
Processus de frais (primes de frais)	49.3	49.3	-0.0	0%	49.3	49.3	-0.0	0%
Somme des dépenses	-217.3	-271.6	54.3	-20%	-217.0	-271.7	54.7	-20%
Processus d'épargne (principalement rémunération technique)	-153.2	-159.3	6.1	-4%	-152.8	-159.1	6.4	-4%
Processus de risque (principalement prestations décès et invalidité)	-13.5	-62.5	49.0	-78%	-13.6	-62.7	49.1	-78%
Processus de frais (principalement frais d'administration)	-50.6	-49.9	-0.8	2%	-50.6	-49.9	-0.8	2%
Résultat brut du compte d'exploitation	96.5	26.6	69.9	263%	96.6	26.3	70.2	267%
Constitution et dissolution de provisions techniques	-48.6	43.6	-92.2	-211%	-48.7	43.9	-92.6	-211%
Dans le processus d'épargne	-43.2	45.3	-88.5	-195%	-43.3	45.5	-88.8	-195%
Risque de longévité	-11.5	14.5	-26.0	-179%	-11.5	14.5	-26.0	-179%
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-1.0	14.0	-15.0	-107%	-1.0	14.0	-15.0	-107%
Garanties de taux d'intérêt	6.0	25.0	-19.0	-76%	6.0	24.9	-18.9	-76%
Dissolution provisions pour renchérissement en faveur de renforcements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fluctuations de la valeur des placements	-36.7	-8.3	-28.5	345%	-36.8	-7.9	-28.9	366%
Dans le processus de risque	-6.2	-1.6	-4.6	283%	-6.2	-1.6	-4.6	283%
Cas d'assurance déclarés, mais non encore liquidés	-	-	-	-	-	-	-	-
Cas d'assurance survenus, mais non encore déclarés	-	-	-	-	-	-	-	-
Fluctuations des sinistres	-5.1	0.5	-5.6	-1122%	-5.1	0.5	-5.6	-1120%
Changement et assainissement des tarifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Dissolution provisions pour renchérissement en faveur de renforcements	-	-	-	-	-	-	-	-
Constitution de provisions supplémentaires pour renchérissement	-1.1	-2.1	1.0	-50%	-1.1	-2.1	1.0	-50%
Dissolution provisions pour renchérissement en faveur du fonds d'excédents	0.8	-	0.8	-	0.8	-	0.8	-
Frais pour capital-risque supplémentaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution au fonds d'excédents	-16.5	-40.4	23.9	-59%	-16.5	-40.4	23.9	-59%
Résultat du compte d'exploitation	31.4	29.8	1.6	5%	31.4	29.8	1.6	5%
Quote-part de distribution	90.0%	90.0%			90.0%	90.0%		
Quote-part minimale					90%	90%		

Non soumis à la quote-part minimale

En millions de CHF

	Total		Non soumis à la quote-part minimale					
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Somme des composantes du produit	313.8	298.2	15.6	5%	0.2	0.1	0.0	12%
Processus d'épargne (produit des)	173.6	159.1	14.4	9%	0.2	0.1	0.0	12%
Processus de risque (primes de risque)	90.9	89.8	1.1	1%	-	-	-	-
Processus de frais (primes de frais)	49.3	49.3	-0.0	0%	-	-	-	-
Somme des dépenses	-217.3	-271.6	54.3	-20%	-0.2	0.1	-0.4	-237%
Processus d'épargne (principalement rémunération technique)	-153.2	-159.3	6.1	-4%	-0.4	-0.1	-0.2	183%
Processus de risque (principalement prestations décès et invalidité)	-13.5	-62.5	49.0	-78%	0.2	0.3	-0.1	-39%
Processus de frais (principalement frais d'administration)	-50.6	-49.9	-0.8	2%	-0.0	0.0	-0.0	-213%
Résultat brut du compte d'exploitation	96.5	26.6	69.9	263%	-0.0	0.3	-0.3	-117%
Constitution et dissolution de provisions techniques	-48.6	43.6	-92.2	-211%	0.1	-0.3	0.3	-130%
Dans le processus d'épargne	-43.2	45.3	-88.5	-195%	0.1	-0.3	0.3	-132%
Risque de longévité	-11.5	14.5	-26.0	-179%	-	-	-	-
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-1.0	14.0	-15.0	-107%	-	-	-	-
Garanties de taux d'intérêt	6.0	25.0	-19.0	-76%	-	0.1	-0.1	-100%
Dissolution provisions pour renchérissement en faveur de renforcements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fluctuations de la valeur des placements	-36.7	-8.3	-28.5	345%	0.1	-0.4	0.4	-123%
Dans le processus de risque	-6.2	-1.6	-4.6	283%	-0.0	-0.0	-0.0	504%
Cas d'assurance déclarés, mais non encore liquidés	-	-	-	-	-	-	-	-
Cas d'assurance survenus, mais non encore déclarés	-	-	-	-	-	-	-	-
Fluctuations des sinistres	-5.1	0.5	-5.6	-1122%	-0.0	-0.0	-0.0	504%
Changement et assainissement des tarifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Dissolution provisions pour renchérissement en faveur de renforcements	-	-	-	-	-	-	-	-
Constitution de provisions supplémentaires pour renchérissement	-1.1	-2.1	1.0	-50%	-	-	-	-
Dissolution provisions pour renchérissement en faveur du fonds d'excédents	0.8	-	0.8	-	-	-	-	-
Frais pour capital-risque supplémentaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution au fonds d'excédents	-16.5	-40.4	23.9	-59%	-0.0	-0.0	0.0	-59%
Résultat du compte d'exploitation	31.4	29.8	1.6	5%	0.0	0.0	0.0	12%
Quote-part de distribution	90.0%	90.0%			90.0%	90.0%		

Processus	Produits	Charges
Processus d'épargne	Produit net des placements	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime de frais	Prestations liées à l'administration des solutions de prévoyance et d'assurance et au conseil des clients

Récapitulatif du résultat d'exploitation

En millions de CHF

	2023 Résultat	2023 Part du produit total	2022 Résultat	2022 Part du produit total
Part des affaires soumises à la quote-part minimale	31.4	10.0%	29.8	10.0%
Part des affaires non soumises à la quote-part minimale	0.0	10.0%	0.0	10.0%
Résultat d'exploitation	31.4	10.0%	29.8	10.0%

Chiffres clés

En millions de CHF

	2023	2022	Δ Écart	Δ %	
Fonds d'excédents	58.2	73.3	-15.1	-21%	
Part liée	32.5	33.3	-0.8	-2%	
Part libre	25.7	40.0	-14.3	-36%	
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	
Produits nets des placements	173.6	159.1	14.4	9%	
Produits bruts des placements	202.5	179.5	23.0	13%	
Frais de gestion de fortune	-28.9	-20.3	-8.6	42%	
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	2021
Placements et réserves latentes					
Valeur comptable des placements	11'424.7	11'384.6	40.1	0%	11'657.5
Valeur de marché des placements	11'707.7	11'101.6	606.0	5%	13'526.8
Réserves latentes	283.0	-283.0	566.0	-200%	1'869.3
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	
Rendement des valeurs comptables et performance des valeurs de					
Rendement net des valeurs comptables	1.52%	1.38%	0.14%	10%	
Performance nette des valeurs de marché	6.48%	-16.19%	22.67%	-140%	
Rendement brut des valeurs comptables	1.78%	1.56%	0.22%	14%	
Performance brute des valeurs de marché	6.74%	-16.02%	22.76%	-142%	
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	
Taux d'intérêt et taux de conversion					
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements de	0.67%	0.63%	0.04%	7%	
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoit de vieillesse	1.00%	1.00%	0.00%	0%	
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoit de vieillesse	0.13%	0.13%	0.00%	0%	
Taux minimal LPP obligatoire (compte témoin)	1.00%	1.00%	0.00%	0%	
Taux de conversion H65 pour l'avoit de vieillesse obligatoire	6.40%	6.60%	-0.20%	-3%	
Taux de conversion H65 pour l'avoit de vieillesse subobligatoire	4.46%	4.65%	-0.19%	-4%	
Taux de conversion F64 pour l'avoit de vieillesse obligatoire	6.40%	6.60%	-0.20%	-3%	
Taux de conversion F64 pour l'avoit de vieillesse subobligatoire	4.42%	4.61%	-0.19%	-4%	
Taux de conversion obligatoire pour la rente de vieillesse H65/F64 (compte témoin)	6.80%	6.80%	0.00%	0%	
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	
Nombre d'assurés au 31.12	129'035	130'722	-1'687	-1%	
Nombre d'assurés actifs	74'795	74'884	-89	0%	
Nombre d'assurés dans l'assurance complète	72'898	73'371	-473	-1%	
Nombre d'autres assurés actifs	1'897	1'513	384	25%	
Nombre de bénéficiaires de rentes	13'411	13'627	-216	-2%	
Nombre de polices de libre passage	40'829	42'211	-1'382	-3%	
	2023	2022	Δ Écart	Δ %	
Primes de frais par unité d'imputation					
Total des primes de frais	49.3	49.3	0.0	0%	
Par tête (en CHF)	382	377	5	1%	
Primes de frais des assurés actifs	48.1	48.0	0.1	0%	
Par tête (en CHF)	643	641	2	0%	
Primes de frais des polices de libre passage	1.2	1.3	-0.1	-6%	
Par tête (en CHF)	29	30	-1	-2%	
Autres primes de frais	0.0	0.0	0.0		

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Charges d'exploitation par unité d'imputation				
Total des charges d'exploitation	58.2	56.8	1.4	2%
Par tête (en CHF)	451	435	16	4%
Charges d'exploitation des assurés actifs	43.8	42.0	1.9	4%
Par tête (en CHF)	586	561	26	5%
Charges d'exploitation des bénéficiaires de	8.4	8.4	0.1	1%
Par tête (en CHF)	629	614	16	3%
Charges d'exploitation des polices de libre	5.9	6.5	-0.5	-8%
Par tête (en CHF)	145	154	-8	-5%
Charges d'exploitation des autres unités	0.0	0.0	0.0	

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Charges d'exploitation par centre de charges				
Total des charges d'exploitation	58.2	56.8	1.4	2%
Frais d'acquisition et d'administration	50.5	48.9	1.6	3%
Frais d'acquisition	29.2	26.4	2.9	11%
des courtiers	5.1	4.6	0.5	10%
du propre service externe	6.2	5.8	0.3	6%
autres	18.0	15.9	2.1	13%
Frais de marketing et de publicité	1.0	0.8	0.1	15%
Frais de gestion générale	20.2	21.7	-1.4	-7%
Charges de traitement des prestations	8.4	8.0	0.5	6%
Part de la réassurance	-0.7	-	-0.7	

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Valeur de marché des placements	11'707.7	11'101.6	606.0	5%
Taux	100.0%	100.0%	0.0%	0%
Placements directs	11'593.0	11'101.6	491.3	4%
Taux	99.0%	100.0%	-1.0%	-1.0%
Placements collectifs à un ou plusieurs niveaux	-	-	-	
Taux	0%	0.0%	0.0%	
Placements collectifs non transparents en matière de frais	114.7	-	114.7	
Taux	1.0%	0.0%	1.0%	

Frais de gestion de fortune

Afin de garantir une parfaite transparence des frais de gestion de fortune, le tableau suivant indique l'ensemble des frais occasionnés par les placements,

qui sont ensuite traités différemment selon leur nature, conformément aux prescriptions comptables.

En millions de CHF

	2023	2022	Δ Écart	Δ %
Frais de gestion de fortune (nets selon le compte d'exploitation PP)	28.9	20.3	8.6	42%
Frais de gestion de fortune (bruts selon le tableau CHS)	61.3	50.6	10.7	21%
Frais TER	52.1	42.1	10.0	24%
Placements directs	52.1	42.1	10.0	24%
Placements à un ou plusieurs niveaux (ratio de coûts)	-	-	-	
Frais TTC	0.7	0.2	0.5	236%
Frais SC	8.5	8.4	0.1	2%
Frais inscrits à l'actif	-0.7	-0.3	-0.5	181%
Frais d'entretien des immeubles	-31.6	-30.0	-1.6	5%

Allianz Suisse

T +41 58 358 71 11

F +41 58 358 40 42

contact@allianz.ch

allianz.ch

[@allianzsuisse](#)     